

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 446

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181117

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du golf de Saint-Etienne – Avenant n°1 : constitution de la société dédiée et avenant n°2 : tarifs 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *La passion du sport*

Délibération n° : 446

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181117

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Délégation de service public du golf de Saint-Etienne – Avenant n°1 : constitution de la société dédiée et avenant n°2 : tarifs 2019 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par délibération n°421 du 27 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de délégation de service public liant la ville de Saint-Etienne et la société Formule Golf pour l'exploitation du golf de Saint-Etienne. Ce contrat a débuté le 1er janvier 2018 pour une durée de 10 ans.

□ **Motivation et Opportunité :**

D'une part, aux termes des dispositions de l'article 3 du contrat, le concessionnaire doit constituer une société dédiée à la gestion du golf de Saint-Etienne. La société Vert Forez qui fut créée en 2011, lors du précédent contrat, continue son activité dans cette délégation, avec de nouveaux statuts. L'avenant n°1 au contrat permet ainsi d'identifier Vert Forez comme le concessionnaire pour la gestion du golf de Saint-Etienne.

D'autre part, en application de l'article 18 du contrat, le délégataire a proposé une grille tarifaire pour l'année 2019. Celle-ci doit être contractualisée dans le cadre d'un avenant n°2.

□ **Contenu :**

L'avenant n°1 prévoit que la société Vert Forez, société par actions simplifiée au capital de 50 000€ dont le siège social est à Saint Etienne 62 rue Saint Simon, représentée par M. Manuel Biota, se substitue à l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat, à la société Formule Golf.

Le renouvellement du contrat s'opère de droit dans le cadre d'un transfert d'universalité du patrimoine régi par l'article 257 bis du Code Général des Impôts n'entraînant aucune obligation en terme de régularisation en matière de TVA.

L'avenant n°2 fixe les tarifs applicables pour le service délégué. La nouvelle grille tarifaire 2019, jointe à l'avenant, se substitue à la précédente et devient la nouvelle annexe n°6 du contrat d'affermage.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la constitution de la société dédiée,
- approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à la grille tarifaire de l'année 2019,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces deux avenants dont un exemplaire restera joint présent dossier à titre de document contractuel.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 54 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Brigitte MASSON